

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/04/2018**

**L' AN DEUX MILLE DIX HUIT**

**LE : SEIZE AVRIL**

**A : 20 H 30**

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 10 avril 2018 s'est réuni au lieu habituel, en séance publique, sous la présidence de M. Alain MOROY

**ETAIENTS PRESENTS :** BERNARD David, BROCHOT Didier, CANOT Didier, CHAUX Francis, DADOU Ghislain, DAGNIAUX Jacki, DEVIE Michel, DIOUY Gilles, DROUIN Jacqueline, DUCREUX Adeline, GAUDEFROY Nicolas, GIRARD François, LAGLER Christelle, LAMICHE Joël, LEBON Bernard, LEFEBVRE Guy, LEFEBVRE Mauricette, OBERT René, PEESMEESTER Bernard, PETEL Hervé, ROUILLARD Damien, VERNEAU Jean-Paul

**ABSENTS :** BERNARD Stéfania, BOISSY Didier, DAGONET Rémi, DE LA HOUSSAYE Véronique, FOLLIOU DE FIERVILLE Olivier, GENIN Gabriel, HENRY Patrice, HERBLOT Sylvain, LEGLANTIER Bruno, MOUGEOT Laurence, RENARD Philippe, ROUILLON Jean-Claude, WETZEL Hervé

**ABSENTS EXCUSES :** DEFIVES Catherine, DROUIN Nicolas, GRISOLET Sophie, PELTIEZ Éric, PETEL Sylvie, VALLIERE Maurice, WARRENNE Muriel

**POUVOIRS :** DEFIVES Catherine a donné pouvoir à OBERT René, DROUIN Nicolas a donné pouvoir à DROUIN Jacqueline, PELTIEZ Éric a donné pouvoir à DEVIE Michel, PETEL Sylvie a donné pouvoir à PETEL Hervé

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de membres absents : 20  
Nombre de pouvoirs : 4  
Nombre de votants : 27

Mme Adeline DUCREUX a été élue secrétaire de séance

**Ordre du jour**

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2018
- 2- SIVU DE LA PICOTERIE  
Demande d'adhésion des communes de Bézu St Germain et Lucy le Bocage  
(Consultation des communes adhérentes comme la loi l'impose)
- 3- Fontenelle – Vente d'une partie d'une parcelle communale cadastrée section AB N° 93  
(Environ 50 mètres au prix principal de 5€ le mètre carré) à un riverain, Monsieur VOYARD Bastien, demeurant 2, rue de la Mairie- Etant précisé que les frais de division parcellaire et ceux de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- 4- Création d'un emploi d'agent d'entretien (pour le territoire d'Artonges, pour Nicolas Verrieres)  
A compter du 01 juillet 2018 à raison de 23 h/hebdomadaire  
L'agent sera en stage durant une année aux termes de laquelle il sera titularisé (sauf problème) (le tableau des effectifs avec le nombre d'heures a été inséré dans le projet de budget)
- 5- Etude du devis de EPV Peinture (territoire de La Celle – Salle des fêtes – Ponçage du parquet)
- 6- Artonges – Restauration picturale - (devis à la baisse) reprendre délibération
- 7- Etude du projet de budget primitif 2018
- 8- Questions diverses  
a- tarif location vaisselle (territoire d'Artonges)

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 MARS 2018**

Ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal

**OBJET : SIVU DE LA PICOTERIE – Demande d'adhésion de la commune de Bézu Saint Germain – N°32-2018**

Le conseil municipal,  
Vu la délibération du comité syndical du SIVU DE LA PICOTERIE en date du 09 avril 2018 acceptant la demande d'adhésion de la Commune de Bézu Saint Germain, sous réserve de l'avis des communes adhérentes  
A l'unanimité,  
Emet un avis favorable sur l'adhésion au SIVU DE LA PICOTERIE de la Commune de Bézu Saint Germain

**OBJET : SIVU DE LA PICOTERIE – Demande d'adhésion de la commune de Lucy le Bocage – N° 33-2018**

Le conseil municipal,  
Vu la délibération du comité syndical du SIVU DE LA PICOTERIE en date du 09 avril 2018 acceptant la demande d'adhésion de la Commune de Lucy le Bocage, sous réserve de l'avis des communes adhérentes  
A l'unanimité,  
Emet un avis favorable sur l'adhésion au SIVU DE LA PICOTERIE de la Commune de Lucy le Bocage

**OBJET : VENTE D'UN PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE – TERRITOIRE DE FONTENELLE EN BRIE**

Après exposé du Maire délégué du territoire de Fontenelle en Brie concernant l'hésitation du potentiel acquéreur d'une bande de terrain communal, eu égard aux frais engendrés (notaire et géomètre), le conseil municipal décide en l'état de surseoir à toutes décisions.

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET  
A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018 – DUREE HEBDOMADAIRE : 23 heures – N°34-2018**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 09 novembre 2017

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique afin d'exercer les fonctions liées à l'entretien des bâtiments communaux et espaces verts publics

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- **la création d'1 emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet à raison de 23 hebdomadaires, à compter du 01 juillet 2018**
- Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade des adjoints techniques territoriaux.
- Une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.
- L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des adjoints techniques

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **01 Juillet 2018**

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emplois : ADJOINTS TECHNIQUES

Grade : Adjoint technique territorial - ancien effectif 2

- nouvel effectif 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article(s) 6411 ou 6413.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**OBJET : TERRITOIRE DE LA CELLE SOUS MONTMIRAIL - Ponçage du parquet de la salle des fêtes – N° 35-2018**

Le Conseil Municipal,

- Vu les propositions du conseil communal de La Celle Sous Montmirail
  - Vu le devis de l'entreprise EV PEINTURE, en date du 12 mars 2018, s'élevant TTC à la somme de 2890 € 26 pour le ponçage mécanique du parquet de la salle des fêtes de La Celle Sous Montmirail
- A l'unanimité,  
Décide :
- D'accepter ledit devis
  - D'inscrire cette dépense sur son budget primitif 2018, en section d'investissement, opération 116 dénommée « Salle des fêtes »
  - De conférer tous pouvoirs au Maire pour donner l'ordre de service à l'entreprise et régler la facture qui en découlera

**OBJET : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)  
TERRITOIRE D'ARTONGES – église – Restauration picturale du tableau « Saint Paul et Saint Barnabé » refusant de se laisser adorer à  
Lystre – du XIX<sup>ème</sup> siècle - N° 37-2018 (Annulant et remplaçant celle portant le N° 9-2018)**

Le Conseil Municipal,

- Vu sa délibération en date du 13 février 2018 (N° 9-2018) – devis Barrat-Huet du 17.11.2017 pour un montant HT de 5680 €
- Vu le devis en date du 15 mars 2018 de Corinne PREVOST, conservateur-restaurateur de peintures à Nesles La Vallée 95690, concernant la restauration de la toile citée en objet et de son cadre, dont le montant s'élève à 5210 €
- Vu la différence de prix entre les deux devis, pour la même prestation, s'élevant à la somme de 470 €
- Après explications fournies par Monsieur le Maire- Adjoint du territoire, François Girard
- Après examen des deux devis par Madame Oger Anita, Conservateur des Monuments Historiques, auprès de la DRAC des Hauts de France
- Soucieux de préserver ses objets mobiliers au sein de l'église
- Conscient qu'il convient de restaurer le tableau cité en objet
- A l'unanimité,
  - Décide d'approuver le projet selon devis de Corinne PREVOST susnommée pour un montant HT de 5210 €
  - De solliciter une subvention 2018 auprès de la DRAC à un taux compris entre 15 et 30 % du montant HT de la dépense s'élevant à 5210 €, pour la restauration de l'œuvre picturale citée en objet

- Décide que la part non subventionnée de la dépense sera prise en charge par le budget communal
- Décide d'inscrire cette dépense sur son budget primitif 2018, en section d'investissement, opération numéro 119

**OBJET : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L' AISNE AU TITRE DU REGIME D'AIDE TRANSITOIRE A DESTINATION DU PATRIMOINE DIGNE D'INTERET  
TERRITOIRE D'ARTONGES – église – Restauration picturale du tableau « Saint Paul et Saint Barnabé » refusant de se laisser adorer à Lystre – du XIXème siècle - N° 38-2018 (Annulant et remplaçant celle portant le N° 8-2018)**

Le Conseil Municipal,

- Vu sa délibération en date du 13 février 2018 (N° 8-2018) – devis Barrat-Huet du 17.11.2017 pour un montant HT de 5680 €
- Vu le devis en date du 15 mars 2018 de Corinne PREVOST, conservateur-restaurateur de peintures à Nesles La Vallée 95690, concernant la restauration de la toile citée en objet et de son cadre, dont le montant s'élève à 5210 €
- Vu la différence de prix entre les deux devis, pour la même prestation, s'élevant à la somme de 470 €
- Après explications fournies par Monsieur le Maire- Adjoint du territoire, François Girard
- Après examen des deux devis par Madame Oger Anita, Conservateur des Monuments Historiques, auprès de la DRAC des Hauts de France
- Soucieux de préserver ses objets mobiliers au sein de l'église
- Conscient qu'il convient de restaurer le tableau cité en objet
- A l'unanimité,
  - Décide d'approuver le projet selon devis de Corinne PREVOST susnommée pour un montant HT de 5210 €
  - De solliciter une subvention 2018 à hauteur de 35 % du montant HT, auprès du Conseil Départemental de l'Aisne, au titre du régime d'aide transitoire à destination du patrimoine digne d'intérêt, pour la restauration de l'œuvre picturale citée en objet dont le coût HT s'élève à 5210 €
  - Décide que la part non subventionnée de la dépense sera prise en charge par le budget communal
  - Décide d'inscrire cette dépense sur son budget primitif 2018, en section d'investissement, opération numéro 119

**OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018 - N° 30-2018**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2018 :

Taux de la taxe d'habitation	15.05 %
Taux de la taxe sur le foncier bâti	15.11 %
Taux de la taxe sur le foncier non bâti	20.99 %

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 – N° 31-2018**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après étude des différents postes budgétaires

Vote à l'unanimité, le budget primitif 2018, équilibré en recettes et en dépenses, aux sommes suivantes :

section de fonctionnement	587.638 € 68
section d'investissement	320.905 € 00

**QUESTIONS DIVERSES**

**OBJET : Territoire d'Artonges – Salle des fêtes – Tarif de la location de la vaisselle - N° 36-2018**

Le Conseil Municipal,

- Vu ses précédentes délibérations
- Vu la proposition du conseil communal d'Artonges concernant le tarif de la location de la vaisselle, lors de l'occupation de la salle des fêtes
- A l'unanimité,  
Décide :
- Que le tarif de la location de la vaisselle sur le territoire d'Artonges, est fixé comme suit :
 

<b>Forfait de 30 €</b>	Pour les habitants de la Commune de Dhuys et Morin en Brie
<b>Forfait de 40 €</b>	Pour les locataires extérieurs
- DENEIGEMENT  
Les membres du conseil municipal remercient vivement les intervenants des opérations de déneigement pour la qualité et la rapidité d'intervention. Aussi, tous pouvoirs sont conférés au Maire pour le règlement des factures à intervenir.
- TRANSPORTS SCOLAIRES ECOLE DE MONTMIRAIL : Des panneaux seront à implanter au niveau de chaque arrêt de car. Dossier à suivre
- AVANCEMENT FIBRE OPTIQUE – sans précision quant à la date de mise en œuvre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

**SUIVENT LES SIGNATURES :**